### COMMUNE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MARS 2023

Code Postal: 42660 Délibération n° 2023-02-17

Téléphone : 04 77 51 20 01 Fax : 04 77 51 26 71

Date de la convocation: 18 mars 2023Nombre de conseillers en exercice: 23Nombre de conseillers présents: 16Nombre de procurations: 7

Votes : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-quatre mars deux-mil-vingt-trois à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

#### **Membres présents:**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, ROCHETTE Yvette, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, BASTY Jean Pierre, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

**Procurations:** ROCHETIN Pascale procuration à CHAVANA Jean Luc

ORIOL Jessica procuration à RAYMOND Jonathan LAROIX Laurence procuration à LESCANNE Etienne BESSON Hélène procuration à THOUMY Denis LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian CROZET Hélène procuration à MANDON Geneviève

BASTY Cécile procuration à EBOLI Laure

Absents excusés :

Secrétaire : EBOLI Laure

\_\_\_\_\_

# OBJET: FINANCES COMMUNALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2023 pour les budgets annexes eau, assainissement, camping, cinéma et lotissement dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

#### **EAU**

Section de Fonctionnement : 374 080,27 €
Section d'investissement : 400 709,12 €

# **ASSAINISSEMENT**

Section de Fonctionnement : 212 758,58 €
Section d'investissement : 371 134.72 €

#### **CAMPING**

Section de Fonctionnement : 171 508,99 €
Section d'investissement : 230 352,92 €

### **CINEMA**

Section de Fonctionnement : 101 866,84 €
Section d'investissement : 26 114,56 €

#### LOTISSEMENT

Section de Fonctionnement : 1 131 064,76 €
Section d'investissement : 631 064,76 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230324-2023-02-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif des budgets annexes eau, assainissement, camping, cinéma et lotissement de la commune pour l'année 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS. COPIE CERTIFIEE CONFORME. A SAINT GENEST MALIFAUX, le 25 mars 2023.

> Le Maire Vincent DUCREUX